



Compte bancaire de ma mère

Par **Raite Norbert**, le 14/11/2017 à 09:10

Bonjour

Voilà ma soeur s'occupe des compte de ma mère .je voudrait savoir si je doit la mettre sous curatelle,car je sais que ma soeur ce serre sur le compte et moi je ne peut pas m'en occupé car j'habite dans le nord et elle en Bretagne et si je la mes sous curatelle à ton un regard sur les comtes Mercie .

Par **youris**, le 14/11/2017 à 09:43

bonjour,

pour mettre une personne sous curatelle, il faut un certificat médical et une décision du juge. le juge désignera un curateur pour s'occuper des intérêts de votre mère.

c'est le curateur qui s'occupera des comptes de votre mère.

rien n'oblige le curateur à vous permettre d'avoir un droit de regard sur les comptes de la personne protégée.

salutations

Par **Raite Norbert**, le 14/11/2017 à 09:48

Mercie de votre réponse